

RAPPORT N° 97/2-18
au Conseil Municipal

OBJET

CHARTRE DIONYSIENNE POUR L'ENVIRONNEMENT
ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE

Dans le cadre des programmes partenariaux pour un développement durable des territoires, la Commune envisage d'élaborer une Charte pour l'Environnement en partenariat avec l'Etat.

La Charte constitue un engagement fort de la collectivité sur des objectifs de qualité environnementale et la réalisation d'un programme d'actions visant à l'amélioration du cadre de vie.

La Charte vient au terme d'une phase d'études et de réflexion préalable dont la qualité est capitale. Cette étude comporte trois temps forts qui devront être validés par l'Etat et la collectivité après avoir recueilli l'avis du Comité de Pilotage :

- l'audit-diagnostic,
- la détermination des objectifs stratégiques,
- le plan d'actions.

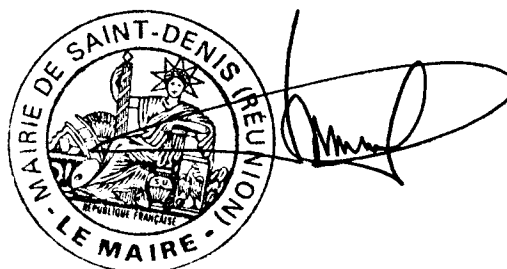
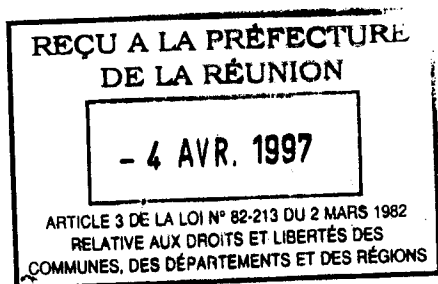
Le coût prévisionnel de cette étude est de 300 000 F.

Par conséquent, je vous demande :

- d'approuver le principe d'élaborer une Charte pour l'Environnement .
- d'approuver le Cahier des Charges pour l'étude préalable,
- de m'autoriser :
 - * à lancer la consultation pour la désignation d'un bureau d'études,
 - * à solliciter les subventions auprès de l'Etat et de l'Europe pour la réalisation de cette étude,
 - * à signer une Convention d'Etudes avec l'Etat.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 97/2-18
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 26 mars 1997

OBJET

**CHARTRE DIONYSIENNE POUR L'ENVIRONNEMENT
ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/2-18 du Maire ;

Vu le rapport de Catherine GIANANTE, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Développement Economique/ Economie Alternative, Aménagement, Vie Quotidienne, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

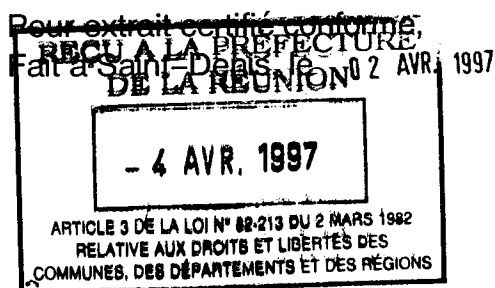
Approuve le principe d'élaborer une Charte pour l'Environnement.

ARTICLE 2

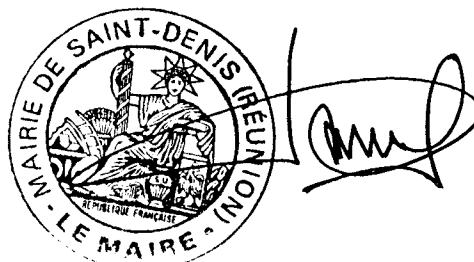
Approuve le Cahier des Charges de l'étude préalable.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à lancer la consultation pour la désignation d'un bureau d'études, à solliciter les subventions auprès de l'Etat et de l'Europe pour la réalisation de cette étude, et à signer une Convention d'Etudes avec l'Etat.



LE MAIRE
Michel TAMAYA



CHARTRE DIONYSIENNE


POUR

L'ENVIRONNEMENT

DOSSIER DE CANDIDATURE

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 26 MARS 1997

LE MAIRE



Michel TAMAYA

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

- 4 AVR. 1997

ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

SOMMAIRE

PRESENTATION

Difficultés géophysiques du site de Saint-Denis	page 2
Surface utile limitée, croissance démographique forte	page 3

CAHIER DES CHARGES

-Etude et élaboration de la charte	page 6
Méthodologie	page 6
Audit-diagnostic	page 7
Elaboration de la charte	page 8
-Documents à fournir	page 10
Présentation générale/Etude diagnostic	page 10
Détermination des objectifs stratégiques	page 11
Plan d'actions	page 11
Communication	page 11
Validation des documents	page 12
Restitution et présentation des documents	page 12

ANNEXES

PRESENTATION

PRESENTATION

Vaste commune de 14279 ha, représentant 5.6% du territoire de l'île de La Réunion, Saint-Denis est caractérisé par un relief tourmenté à l'image de l'île. Cernée par mer et montagne la ville tourne historiquement le dos à la mer peu accueillante à cet endroit de l'île. Cependant, amener les dionysiens à reconsidérer leur littoral constitue un objectif. Compte tenu de l'occupation ancienne par l'homme des espaces littoraux, il ne reste disponible pour l'urbanisation que des terrains aux caractéristiques généralement plus difficiles du point de vue de la topographie (forte pente, proximité des extrémités des ravines, situation en altitude). Ce territoire représentant 10000 ha d'espaces naturels exclut toute urbanisation. Ces terrains se révèlent être cependant des espaces d'une exceptionnelle richesse floristique et paysagère (Grande Chaloupe, Roche écrite).

Par ailleurs, tout comme l'ensemble de l'île, la commune de Saint-Denis est soumise à des aléas climatiques, en particulier les risques cycloniques mais également aux sécheresses qui posent le problème de la gestion de l'eau. Des risques tectoniques et géomorphiques couronnent le tout.

Or, la ville qui compte aujourd'hui 130000 habitants, sera peuplée à la fin de ce siècle d'au moins 140000 âmes. La problématique est posée: faire cohabiter cette population nombreuse dans un environnement restreint et menacé.

I) Difficultés géophysiques du site de Saint-Denis

A) Risques tectoniques et géomorphiques

L'île de La Réunion s'avère être un point faible de l'écorce terrestre. Elle a été soumise dans le passé à des tremblements de terre et n'est pas à l'abri de nouveaux mouvements. Saint-Denis n'est évidemment pas exclu.

De plus, les conséquences du climat tropical (cyclones) sont aggravées par les fortes pentes. Les pluies torrentielles qui accompagnent un cyclone provoquent une érosion intense (parmi les plus fortes au monde). Les risques de glissement de terrain et d'éboulements sont importants et aggravés par les interventions de l'homme.

Il convient donc de contrôler l'urbanisation pour éviter des dégâts qui pourraient être considérables.

B) Risques cycloniques

Ils peuvent occasionner des inondations de deux ordres:

- Par ruissellement
- Par élévation du niveau de la mer

De nombreuses parties basses de la ville de Saint-Denis se trouvent en zone inondable. Citons à titre d'exemple le bas de la rivière Saint-Denis.

Les zones inondables construites ou non doivent faire l'objet d'un classement, de même que le littoral doit être préservé.

II) Surface utile limitée, croissance démographique forte

A) La gestion des ordures ménagères

La commune de Saint-Denis est confrontée comme l'ensemble des communes de l'île à une triple évolution:

- Une augmentation de la population.
- Une augmentation de la production de déchets par habitant.
- Une augmentation du taux de desserte des populations par les services de collecte.

La gestion des déchets devient un des enjeux majeurs d'autant que Saint-Denis ne possède plus d'espaces susceptibles de les recevoir.

La mise en place d'une collecte sélective est urgente et se situe, par ailleurs, dans l'objectif fixé par l'union européenne de recycler entre 25 et 30% du total des déchets à l'horizon 2000. La prise en compte du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés est, par ailleurs, déterminante dans la réussite d'une bonne gestion des déchets.

B) Assainissement

Le taux de raccordement reste faible bien que supérieur à la moyenne réunionnaise et la station d'épuration de la Jamaïque est hors normes. Les risques de pollution sont donc bien réels.

Les objectifs à atteindre seraient un taux de raccordement d'environ 85% à la fin du siècle et la réalisation d'une station d'épuration aux normes.

C) Maîtrise de l'eau

Les ressources en eau, compte tenu des besoins croissants liés à l'augmentation de la population, sont limitées. Cela présente un caractère préoccupant. L'équilibre entre besoins et ressources est aujourd'hui rompu dans les hauts de la commune à certaines périodes. Dans un proche avenir c'est l'équilibre à l'échelle de la commune qui est menacé.

Des études concernant la recherche de lieux d'implantation d'ouvrages de captage des eaux souterraines et la réutilisation des eaux usées devront être rapidement menées.

D) Le problème de la circulation

La croissance exponentielle de véhicules que connaît l'île dans son ensemble affecte plus particulièrement le chef lieu en raison de sa forte attractivité. Centre administratif de l'île de la Réunion, Saint-Denis est confronté à un afflux de véhicules provenant de tous les secteurs de l'île. La ville est congestionnée ce qui nuit à l'activité.

De même, les liaisons internes sont difficiles, les relations étant mauvaises entre les pôles structurants et les écarts.

Ce trop plein de voitures peut, par ailleurs, occasionner des pollutions de l'air qui restent toutefois limitées en raison du régime des vents alizés qui renouvellent en permanence l'atmosphère.

E) Interventions dionysiennes en matière d'environnement

Saint-Denis, en raison de sa situation de chef-lieu se doit d'être un exemple dans de nombreux domaines et le domaine de l'environnement n'y déroge pas.

Conscients du retard que l'île de La Réunion a pris dans ce domaine, les responsables ont entamé une politique de protection de l'environnement urgente.

Cela s'est traduit sur Saint-Denis par la mise en place de différentes actions et d'autres devraient suivre très prochainement.

Ainsi, des actions sont menées visant à l'amélioration de la propreté de la ville: une brigade dionysienne de l'environnement, une collecte des encombrants deux fois par mois pour chaque ménage...

La protection de certaines zones sensibles est en cours: le site de la Grande Chaloupe est en cours de classement en réserve naturelle, ainsi que la Roche écrite.

Par ailleurs, l'étude en vue d'une collecte sélective des déchets pour une valorisation de ces derniers est en cours. De même qu'une expérience pilote de compostage des déchets à domicile est lancée.

En dépit de ces efforts, la ville de Saint-Denis est confrontée comme on a pu le constater à de nombreux problèmes d'ordre environnemental. Des actions sont menées ou en cours mais des efforts importants restent à faire.

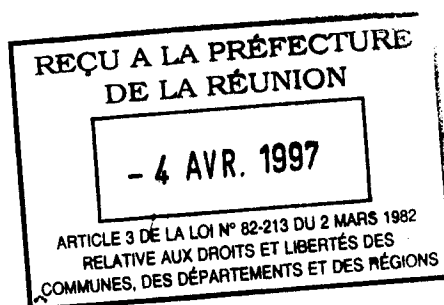
La charte pour l'environnement doit contribuer à mettre l'accent sur les points faibles de Saint-Denis en matière d'environnement.

CAHIER DES CHARGES

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 26 MARS 1997
LE MAIRE



Michel TAMAYA



ETUDE ET ELABORATION DE LA CHARTE

La ville de Saint-Denis ne peut espérer un développement durable sans une nécessaire amélioration du cadre de vie de ceux qui la fréquentent. L'étroitesse du territoire exploitable et la croissance démographique sont deux facteurs limitants d'un développement harmonieux.

Les actions déjà engagées en matière d'environnement doivent donc être soutenues et de nouvelles idées devront émerger pour protéger le territoire sur lequel nous vivons.

Dans cette optique, la recherche du plus grand nombre de partenariats possibles est un gage de réussite des objectifs qui auront été fixés.

Il conviendra de tenir compte de la charte réunionnaise de l'environnement déjà réalisée pour établir des objectifs cohérents.

L'étude consiste donc à définir:

- L'état des lieux du milieu
- Les enjeux en matière d'environnement
- La stratégie d'intervention
- Les actions à envisager
- Un mode d'évaluation des actions à entreprendre dans le domaine de l'environnement

L'étude comportera des étapes bien définies:

- Un diagnostic
- Une détermination des objectifs stratégiques
- Un plan d'actions et l'élaboration de la charte elle-même

I) Méthodologie

Le bureau d'études devra, dans sa proposition, indiquer de façon très précise quelle sera sa méthodologie de travail, donner la liste des personnes qui participeront à l'étude, préciser ses références en matière de charte. Il devra, en outre, organiser les réunions du comité de pilotage et animer les ateliers.

II) Audit-diagnostic

Il convient d'impliquer dès cette phase de l'étude les principaux acteurs concernés (élus, associations, acteurs économiques et sociaux...)

L'objectif est de dégager les solutions envisageables et les actions possibles.

Ce diagnostic devra être à la fois thématique, spatial et organisationnel.

La durée de réalisation de cette partie de l'étude ne doit pas excéder trois mois (Hors délais de validation).

1) Diagnostic thématique

Un état des lieux de l'environnement dionysien par thème devra être dressé à partir des documentations existantes, des études et actions déjà entreprises ou envisagées par les différents acteurs de l'environnement.

Par ailleurs, le bureau chargé de l'étude devra identifier les thématiques pour lesquelles des études complémentaires sont nécessaires.

Les différents thèmes à aborder suivant les directives du ministère de l'environnement sont exposés en annexe (eau, déchets...).

2) Diagnostic spatial

La localisation des hommes et activités sur le territoire de la commune est indispensable à la mise en place d'actions visant à l'amélioration du cadre de vie.

Cette étude permettra une meilleure connaissance des contraintes, des ressources et des atouts locaux.

3) Diagnostic organisationnel

Il conviendra d'identifier tous les acteurs impliqués de près ou de loin dans l'environnement de la ville de Saint-Denis ainsi que les différentes actions qu'ils ont entreprises en matière d'environnement.

Leur importance et leur influence en fonction des thèmes abordés sont des éléments importants pour déterminer les acteurs-clés par thème qui seront les interlocuteurs privilégiés pour l'élaboration de la charte.

Les acteurs de l'environnement n'ont pas forcément les mêmes attentes, les conflits d'intérêt sont même nombreux, leur écoute est donc primordiale.

De même, la détermination des interrelations entre ces différents acteurs permettra de définir des actions plus précises.

III) Elaboration de la charte

A partir de l'étude diagnostic, l'élaboration de la charte elle-même commence par la détermination des objectifs stratégiques puis se termine par l'élaboration d'un plan d'actions.

1) Détermination des objectifs stratégiques.

A l'issue de l'identification de la situation de la collectivité au regard de l'environnement et à partir des atouts et faiblesses qui seront dégagés de ce diagnostic, la détermination des enjeux et l'élaboration de propositions concernant les objectifs prioritaires et stratégiques, sont demandées au bureau d'études. Les objectifs correspondants aux domaines prioritaires fixés par le ministère de l'environnement.

Par ailleurs, il conviendra de cibler les objectifs prioritaires tout en maintenant dans l'ensemble des autres domaines un environnement acceptable.

La durée de réalisation de cette partie de l'étude ne doit pas excéder 2 mois (hors délais de validation).

2) Plan d'actions.

Le plan d'actions trouve sa traduction dans la politique environnementale menée par la ville.

Le bureau chargé de l'étude devra décrire chaque action envisagée, la chiffrer précisément, indiquer les partenariats nécessaires à sa réalisation ainsi qu'un mode d'évaluation précis comprenant des critères quantitatifs mais également qualitatifs.

Parallèlement à ce plan d'actions, un plan de communication devra être établi. Il comportera les moyens techniques et financiers utilisés pour les différents publics ciblés, les objectifs que l'on cherche à atteindre et les indicateurs d'évaluation.

La durée de réalisation de cette partie de l'étude ne doit pas excéder 2 mois.

3) Le comité de pilotage.

La charte pour l'environnement est élaborée avec l'aide d'un comité de pilotage présidé par le maire. La composition du comité de pilotage devra être équilibrée entre les différents acteurs de l'environnement pour que les actions qui seront entreprises soient en phase avec les volontés des acteurs. Les membres composant le comité de pilotage seront donc des représentants de l'Etat, des représentants des associations, des administratifs et élus de la commune, des représentants de la Région et du Département et d'organismes sociaux-professionnels (chambres des métiers, de l'agriculture, CCI...)

Ainsi chaque étape de la charte devra faire l'objet d'une validation par le comité de pilotage

La présence du comité de pilotage tout au long de l'étude est une des clés de l'optimisation de la charte.

DOCUMENTS A FOURNIR

I) Présentation générale/Etude diagnostic

Un premier document valant état des lieux de l'environnement dionysien devra être établi par le bureau d'études. Cette présentation devra faire ressortir l'état de l'environnement de Saint-Denis tant du point de vue physique qu'écologique.

Cette étude devra être appuyée par des documents graphiques et des photographies de manière à avoir une vue plus réaliste de l'état de l'environnement.

Cette étude devra également répertorier toutes les actions menées par la ville en matière d'environnement, leurs résultats et les stratégies actuelles.

Cette phase capitale devra être traitée de façon très détaillée, c'est à dire:

-Chaque thème abordé devra faire l'objet d'une étude précise c'est à dire les actions déjà réalisées et leurs évaluations, les éventuels partenaires, les difficultés afférentes à ce thème ainsi que les éventuelles études à mener pour approfondir les connaissances dans le domaine considéré.

-Pour chaque thème, les études et documents existants devront être analysés de manière très précise pour déterminer leur validité actuelle. Les initiateurs du document ou de l'étude, sa date d'établissement, sa nature, ses résultats sont autant d'éléments nécessaires à un bon diagnostic et devront donc être mentionnés.

-La connaissance des différents intervenants en matière d'environnement est un enjeu important. Leur rôle, leurs différentes actions menées au niveau environnemental ou celles qu'ils pourraient éventuellement mener sont des indicateurs pour la définition des actions à conduire en partenariat dans un thème considéré.

-Le bureau d'études devra également examiner pour chaque thème abordé les interactions éventuelles avec les autres communes.

Chaque thème devra faire l'objet d'une fiche détaillée comprenant un état des lieux, les documents existants et les acteurs.

Par ailleurs, un document de synthèse comportant les diagnostics thématique, spatial et organisationnel sera établi par le bureau d'études à partir du premier document valant état des lieux.

II) Détermination des objectifs stratégiques

Cette partie découlera directement des conclusions issues de la phase diagnostic.
Les principaux enjeux se retrouveront dans la stratégie que le bureau d'études proposera.

Concrètement cette étape comprendra trois parties:

- Détermination des atouts et faiblesses
- Identification des priorités, urgences de la commune et des acteurs.
- Proposition d'une stratégie d'ensemble y compris l'élaboration d'une stratégie de communication adaptée.

III) Plan d'actions

Le plan d'actions sera présenté sous forme de fiches-actions détaillées qui comporteront un rappel de l'état des lieux actuel, la description de l'action, son coût, les éventuels partenariats, le plan de financement, l'échéancier de réalisation, les modes d'évaluation et de suivi.

Pour chaque action, il est demandé de proposer différents scénarios dans la façon d'aborder l'action en ce qui concerne les partenaires, les financements...

IV) Communication

La protection de l'environnement ne peut être efficace sans l'accompagnement d'une communication adaptée.

Le bureau d'études est donc chargé d'établir un plan de communication.

Au même titre que pour chaque action dite «classique» chaque action de communication devra faire l'objet d'un descriptif détaillé.

Ainsi, le public visé, le descriptif de l'action, le résultat attendu, le financement, l'échéancier de réalisation et l'évaluation de l'action devront être précisés.

La communication devra être divisée en deux parties:

- Une communication sur la charte elle-même
- Une communication sur les actions menées dans le cadre de la charte.

V) Validation des documents

-Pour chaque phase (diagnostic, détermination des objectifs stratégiques, plan d'actions), le bureau d'études établira un document provisoire qu'il devra présenter au comité de pilotage pour le valider.

-Une fois tous les documents validés, le bureau d'études établira un document provisoire d'ensemble.

Après validation par le comité de pilotage, ce document provisoire fera l'objet d'une présentation à la commune avec l'assistance du bureau d'études.

-Les remarques et observations éventuelles de la collectivité devront être prises en compte dans l'établissement de la version définitive qui constituera la charte dionysienne pour l'environnement.

-Il est également demandé au bureau d'études d'établir un document de synthèse pour une meilleure lisibilité et une meilleure exploitation. Ce document reprendra les principaux titres de la charte, à savoir le diagnostic, la stratégie et les actions. Le délai de réalisation de ce document ne doit pas excéder un mois.

VI) Restitution et présentation des documents

-Les documents provisoires seront présentés en 5 exemplaires + 1 reproductible format A4 noir et blanc (sauf pour certains documents cartographiques pour lesquels la couleur s'avérerait indispensable à la bonne compréhension).

-Le document définitif sera présenté en format A4 en 5 exemplaires couleur + 1 reproductible.

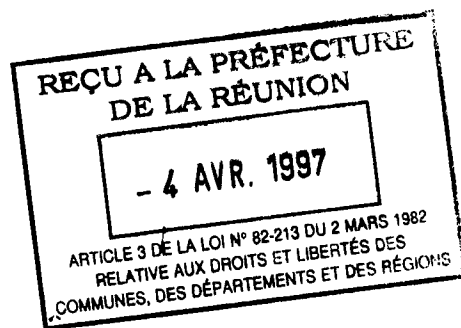
-Le document de synthèse sera présenté en format A4 en 15 exemplaires couleur + 1 reproductible.

ANNEXES

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 26 MARS 1997



Michel TAMAYA



**COMITE DE PILOTAGE
DE LA CHARTE DIONYSIENNE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

Présidence:

-Le Maire ou son représentant

Membres:

- Représentants de la Mairie,
- Le Président du Conseil Général ou son représentant,
- La Présidente du Conseil Régional ou son représentant,
- Le Directeur Régional de l'Environnement ou son représentant,
- Le Directeur de la Cellule Locale Pour l'Environnement ou son représentant,
- Le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement ou son représentant,
- Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant,
- Le Directeur de L'Agriculture et de la Forêt ou son représentant,
- Le Directeur Départemental de l'Equipement ou son représentant,
- Le chef du Service Départemental de l'Architecture ou son représentant,
- Le recteur de l'Académie de La Réunion ou son représentant,
- Le Président de l'Université de La Réunion ou son représentant,
- Le Commissaire à l'aménagement des hauts ou son représentant,
- Le Directeur Régional de l'Office national des forêts ou son représentant,
- Le Délégué Régional de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie ou son représentant,
- Un représentant de la Chambre d'Agriculture désigné par celle-ci,
- Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie désigné par celle-ci,
- Un représentant de la Chambre des Métiers désigné par celle-ci,
- Le Président du comité du tourisme de La Réunion ou son représentant,
- Le Président du Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement ou son représentant,
- Les représentants d'associations de protection de l'environnement,
- Les représentants d'associations de consommateurs,

ANNEXE 1

Experts associés

En fonction de l'ordre du jour, pourront être invitées des personnalités qualifiées et notamment des représentants:

- du Conseil Economique et Social Régional,
- du Muséum d'histoire naturelle de La Réunion,
- du Bureau de Recherches Géologiques et Minière,
- de l'Observatoire Réunionnais de l'Eau,
- de l'Observatoire Départemental de La Réunion,
- de l'Association pour la Promotion en Milieu Rural,
- de l'AGORAH,
- du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement.

THEMES	SITUATION ACTUELLE / DEMARCHES EN COURS	ATTENTES / EXIGENCES PAR RAPPORT A CE DIAGNOSTIC	DOCUMENTS EXISTANTS	PARTENAIRES PRINCIPAUX
PATRIMOINE				
1) Protection et reconquête des paysages	<ul style="list-style-type: none"> *Mise en valeur du patrimoine architectural (ZPPAUP) *Parc de la Trinité *Plan de fleurissement 	<ul style="list-style-type: none"> *Accélération des démarches en cours *Ouverture de la ville sur la mer et pratiques sur la mer *Harmonisation des façades 		*DIREN, CTR, CG, CR
2) Gestion des espaces de nature et de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> *Projets de réserves naturelles (Grande Chaloupe, Roche écrite) *Inventaire ZNIEFF 	<ul style="list-style-type: none"> *Protection et valorisation des espaces naturels 		*DIREN, CTR, CG, CR
RESSOURCES NATURELLES				
1) Gestion de l'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> *Production insuffisante sur certains secteurs *Absence de périmètres de protection des zones de captage *Forage de la Trinité en cours *Schéma directeur sur la gestion de l'eau potable 	<ul style="list-style-type: none"> *Forages plutôt que captages sur la rivière des pluies *Mise en place de périmètres de protection sur les sites existants 	<ul style="list-style-type: none"> *Schéma directeur 	*DDASS, DAF, Générale des eaux

<p>2) Gestion des carrières et utilisation rationnelle des matériaux</p>	<p>*Dragage en rivière *Limites dans l'exploitation des rivières</p>	<p>*Mesures de substitutions hors de Saint-Denis</p>	<p>Schéma départemental des carrières (courant 1997)</p>	<p>*BRGM, DRIRE</p>
<p>THEMES</p>	<p>SITUATION ACTUELLE / DEMARCHES EN COURS</p>	<p>ATTENTES / EXIGENCES PAR RAPPORT A CE DIAGNOSTIC</p>	<p>DOCUMENTS EXISTANTS</p>	<p>PARTENAIRES PRINCIPAUX</p>
<p>POLLUTIONS ET NUISANCES</p>	<p>*OM: totalité des déchets mis en décharge à Sainte-Suzanne, expérience pilote de compostage à domicile *Encombants: Déchetteries de Sainte-Clotilde et de La Montagne</p>	<p>*Collecte sélective/Valorisation *Etude sur l'implantation d'un incinérateur (intercommunalité) *Plate-forme de compostage *Communication/Information</p>	<p>*PDEDMA</p>	<p>*CG, CR, CLOE, DRIRE, DAF, DIREN</p>
<p>1) Gestion des déchets municipaux</p> <p>2) Eaux usées</p>	<p>*Etude sur l'implantation d'une nouvelle station en inter-communalité avec Sainte-Marie (Etudes début 1997) *Station de la Jamaïque non adaptée *Extension du réseau primaire</p>	<p>*Nouvelle station d'épuration à Sainte-Marie</p>		<p>*DDASS, DAF, Sainte-Marie</p>

<p>3) Transports</p>	<p>*Congestion sur Saint-Denis *Augmentation exponentielle du nombre de véhicules *Restriction de l'espace *Parkings en centre ville *Transports en commun en site propre en projet *Boulevard Sud en cours</p>	<p>*Développement des transports collectifs urbains et inter-urbains *Piétonnisation de certains secteurs du centre ville</p>		<p>*DDE, Région, Département, Etat</p>
<p>THEMES</p>	<p>SITUATION ACTUELLE / DEMARCHES EN COURS</p>	<p>ATTENTES / EXIGENCES PAR RAPPORT A CE DIAGNOSTIC</p>	<p>DOCUMENTS EXISTANTS</p>	<p>PARTENAIRES PRINCIPAUX</p>
<p>4) Lutte contre le bruit</p>	<p>*Ville relativement peu bruyante</p>	<p>*Meilleure organisation de la circulation</p>	<p>*Cartographie du bruit</p>	
<p>5) Amélioration de la qualité de l'air</p>	<p>*Projet d'observatoire de l'air</p>	<p>*Réseau associatif de surveillance de la qualité de l'air</p>	<p>*Loi sur l'air</p>	<p>*DRIRE, Ademe, DIREN</p>
<p>6) Animaux errants</p>	<p>*Grand nombre d'animaux errants sur Saint-Denis *Animaux écrasés *Recadrage des relations avec la SPA</p>	<p>*Etude qualitative en vue d'une meilleure gestion (Euthanasie, stérilisation)</p>		<p>*SPA, services vétérinaires</p>
<p>RISQUES</p> <p>Prévention des risques naturels</p>	<p>*Nombreux risques: Cyclones, inondations, glissement de terrains... *Plan de prévention des risques *Schéma technique de protection contre les crues</p>	<p>*Adaptation du POS aux risques</p>	<p>*PPR, STPC</p>	<p>*DRIRE, BRGM, DDE</p>

EDUCATION/FORMATION					
1) Communication	*Régulière sur des aspects pratiques	*Renforcement sur des problèmes de vie quotidienne			*CLOE, CTR, SODIMEDIA...
2) Sensibilisation	*Ponctuelle				*CLOE, CTR, rectorat, SODIMEDIA
THEMES	SITUATION ACTUELLE / DEMARCHES EN COURS	ATTENTES / EXIGENCES PAR RAPPORT A CE DIAGNOSTIC	DOCUMENTS EXISTANTS		PARTENAIRES PRINCIPAUX
EMPLOIS, DEVELOPPEMENT ET ACTIVITES ECONOMIQUES					
1) Emplois liés à l'environnement	*Brigades vertes, emplois verts *Opérations CES/CIA	*Poursuivre les efforts en matière d'emplois			*CR, CLI
2) Développement touristique	*Elaboration d'un schéma de mise en valeur des hauts de St-Denis (St-Bernard, St-François...) *Etudes sur le classement de la Grande Chaloupe et de la Roche écrite en réserves naturelles	*Développement du tourisme d'affaire *Utilisation du potentiel touristique des hauts et du littoral de Saint-Denis			*CTR, CG, CR